

United Nations

Nations Unies

SECURITY
COUNCIL

CONSEIL
DE SECURITE

UNRESTRICTED

S/1026

6 octobre 1948

FRENCH

ORIGINAL : ENGLISH

Dual distribution

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT DE
L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES
AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, je vous informe que j'ai reçu de Son Excellence M. V. Molotov, Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, un télégramme en date du 4 octobre 1948 faisant connaître que Son Excellence M. Andrei Ianuarievitch Vychinsky, Chef de la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à la troisième session de l'Assemblée générale, est habilité à représenter l'Union des Républiques socialistes soviétiques aux séances du Conseil de sécurité.

A mon avis, ce télégramme constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

